



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités locales

Toulouse, le 19 SEP. 2016

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES Doublement de la capacité de la ligne A du métro toulousain du 17 octobre au 26 novembre 2016

Description de l'opération soumise à enquête

L'opération a pour objectif :

- l'amélioration de la capacité de la ligne A du métro toulousain de 20 % en heures de pointe en permettant une exploitation de la ligne avec des rames d'une longueur de 52 m au lieu des 26 m actuels ;
- le réaménagement du pôle d'échanges Jean-Jaurès afin de faciliter les conditions de circulation des flux d'usagers et d'échanges avec la ligne B.

L'ensemble des stations de la ligne A nécessitent des travaux d'adaptation plus ou moins conséquents, en fonction de leur configuration d'origine et de leur date de mise en service.

Sont notamment prévus :

- des travaux de génie civil pour les stations qui ne sont pas dimensionnées pour accueillir des rames de 52 m et des travaux d'aménagements de second œuvre pour les stations qui ne sont pas équipées ;
- des travaux d'adaptation des dispositifs de sécurité (évacuation, système de désenfumage...);
- des travaux d'extension et d'adaptation du garage atelier de Basso Cambo ;
- une adaptation du système d'exploitation du métro en automatisme intégral (façades de quai, points d'arrêt en station, matériel roulant...)

Objet des enquêtes

Deux enquêtes sont conjointement ouvertes, dans les communes de Toulouse et Balma, sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires au doublement de la capacité de la ligne A du métro toulousain;
- la détermination des immeubles à acquérir et la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés.

Autorités responsables du projet

Le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, maître d'ouvrage, a confié, par mandat, le pilotage opérationnel du projet à la société de la mobilité de l'agglomération toulousaine, sise Immeuble 1, place Esquirol -BP 10416- 31004 Toulouse Cedex 6 Tél. : 05.61.14.48.50, www.smat-toulouse.fr, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Durée des enquêtes

Les enquêtes se dérouleront pendant 41 jours entiers et consécutifs, du lundi 17 octobre au samedi 26 novembre 2016 inclus.

Lieux et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes de Toulouse et Balma.

La mairie de quartier de Mériel - 5 rue Paul Mériel à Toulouse est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur

M. Alain SALLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du président du tribunal administratif de Toulouse en date du 26 juillet 2016.

En cas d'empêchement, M. Alain SALLES sera suppléé par M. Joseph FINOTTO.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête

- dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire resteront déposés, pendant toute la durée de l'enquête, à :

- la mairie de quartier de la Roseraie, 8 bis avenue du Parc à Toulouse
- la mairie de quartier de Mériel, 5 rue Paul Mériel à Toulouse
- la mairie de quartier de Saint-Cyprien, 20 place Jean Diebold à Toulouse
- la mairie de quartier de Desbals, 128 rue Henri Desbals à Toulouse
- la mairie de quartier de Bellefontaine, 61 allée de Bellefontaine à Toulouse
- la mairie de quartier de la Reynerie, 13 place Abbal à Toulouse
- la mairie de Balma, 8 allée de l'Appel du 18 juin 1940
- au siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, 7 esplanade Compans-Cafarelli à Toulouse.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetedoublementcapaciteligneA

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- Consigner ses observations sur les registres d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres distincts à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à :

- la mairie de quartier de la Roseraie, 8 bis avenue du Parc à Toulouse
- la mairie de quartier de Mériel, 5 rue Paul Mériel à Toulouse
- la mairie de quartier de Saint-Cyprien, 20 place Jean Diebold à Toulouse
- la mairie de quartier de Desbals, 128 rue Henri Desbals à Toulouse
- la mairie de quartier de Bellefontaine, 61 allée de Bellefontaine à Toulouse
- la mairie de quartier de la Reynerie, 13 place Abbal à Toulouse
- la mairie de Balma, 8 allée de l'Appel du 18 juin 1940
- au siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, 7 esplanade Compans-Cafarelli à Toulouse.

- S'adresser par courrier ou par voie électronique au commissaire enquêteur

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à M. Alain SALLES, commissaire enquêteur :

➤ soit par courrier postal adressé à M. le commissaire enquêteur, mairie de quartier de Mériel, 5 rue Paul Mériel, 31000 Toulouse, siège de l'enquête, qui les annexera aux registres d'enquête ;

➤ soit par voie électronique en se rendant sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetedoublementcapaciteligneA

Les courriers et courriels seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre déposé à la mairie de quartier de Mériel à Toulouse, siège de l'enquête.

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences suivantes :

- le lundi 17 octobre 2016 de 15h00 à 18h00 à la mairie de quartier de Mériel à Toulouse
- le mardi 25 octobre 2016 de 14h00 à 17h00 à la mairie de quartier de la Roseraie à Toulouse
- le mercredi 2 novembre 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de quartier de Bellefontaine à Toulouse
- le jeudi 10 novembre 2016 de 11h00 à 14h00 à la mairie de quartier de Saint-Cyprien à Toulouse
- le vendredi 18 novembre 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Balma
- le samedi 26 novembre 2016 de 8h30 à 11h30 à la mairie de quartier de Mériel à Toulouse

□ Information des propriétaires

Il est signalé, en application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés, autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation, seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité.

□ Lieux où, à l'issue des enquêtes, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, dans les mairies de quartier de la Roseraie, de Mériel, de Saint-Cyprien, de Desbals, de Bellefontaine et de la Reynerie à Toulouse, à la mairie de Balma ainsi qu'au siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et des conclusions, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique - 1 place Saint Etienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

Enfin, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetedoublementcapaciteligneA

□ Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes

A l'issue des enquêtes, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur l'utilité publique de l'opération et la cessibilité, au profit de l'expropriant, des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Pour le préfet,
et par délégation,
le secrétaire général


Stéphane DAGUIN